

RENTE DE BIENFAISANCE



QU'EST-CE QU'UNE RENTE DE BIENFAISANCE?

La rente de bienfaisance permet de bénéficier d'un revenu garanti à vie ou pour une période déterminée et est assortie d'un don en argent à la Fondation Hôpital Charles-LeMoine.

Après avoir déterminé le montant du capital disponible et celui de la rente désirée, une entente est établie entre vous et la Fondation. La Fondation s'engage à l'achat d'une rente auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une société de fiducie. Cette rente peut vous être versée ou versée à une personne que vous désignez. Selon les normes de l'Agence du revenu du Canada (ARC), le montant qui sert à l'achat de la rente ne doit pas dépasser 80 % du capital remis à la Fondation. La différence constitue le don pour lequel un reçu d'impôt vous sera remis.

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR VOUS?

- Votre revenu annuel est maintenu et même augmenté.
- Le revenu de placement est entièrement garanti pour toute la durée de la rente (période déterminée ou à vie, selon votre choix).
- La rente est totalement ou en grande partie non imposable.
- Aucun souci de gestion.
- Vous obtenez un reçu d'impôt correspondant au montant du don, soit la différence entre la contribution en capital initiale et le coût d'achat de la rente.

POUR QUEL TYPE DE DONATEUR?

Particulièrement intéressant pour les personnes âgées d'au moins 65 ans, ayant un profil d'investisseur prudent.

UN DON PLANIFIÉ

POUR QUE VOTRE GÉNÉROSITÉ PERDURE

ENVISAGER UNE RENTE DE BIENFAISANCE, C'EST DÉFINIR CE QUI VOUS TIENT À CŒUR, PRENDRE DES DÉCISIONS ET POSER DES GESTES POUR PERPÉTUER VOTRE GÉNÉROSITÉ DE FAÇON SIGNIFICATIVE!

DES QUESTIONS?

EXEMPLE D'UNE RENTE DE BIENFAISANCE

Âgé de 70 ans, Raymond dispose d'un montant de 500 000 \$ et désire faire un don important dès maintenant sans diminuer son niveau de vie. Il compare l'investissement dans une rente de bienfaisance plutôt que dans des titres à revenus fixes (4 %).

| | Titre à revenu fixe | Rente de bienfaisance |
|---|---------------------|-----------------------|
| Capital | 500 000 \$ | 400 000 \$ |
| Revenu | 20 000 \$ | 24 280 \$ |
| Portion imposable | 20 000 \$ | 450 \$ |
| Impôt à payer | 10 000 \$ | 225 \$ |
| Revenu net | 10 000 \$ | 24 055 \$ |
| Don | 0 \$ | 100 000 \$ |
| Crédit d'impôt pour don (peut être amorti sur 5 ans) | 0 \$ | 50 000 \$ |

Notes : Les calculs figurant dans l'exemple ci-dessus ont été simplifiés pour fins de démonstration. Crédit d'impôt pour don et impôts payables arrondis à 50 %. La Fondation Hôpital Charles-LeMoine ne prodigue pas de conseils financiers ni juridiques. Les exemples sont donnés à titre d'illustration. Nous vous invitons à consulter votre conseiller financier ou juridique pour vous assurer que l'option choisie tienne compte des particularités applicables à votre situation.

